

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVÉ**

République Française – Département de l’Ardèche

Date de convocation : 01/03/2022 Date d’affichage : 18/03/2022

Nombre de
Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 09
Volants : 09

Le quinze mars de l’an deux mil vingt deux à dix-huit heures trente , le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVÉ dñiment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien VERNET, Maire.

Etaient présents : BENLIAN Lydie, ZAESSINGER Cécile, VERNET Sébastien, , KHOUNI Jamila, VIDAL Carine, AMBLARD Gilles, MOUTON Josiane, CLAUZIER Manon, BASSET Anselme
 Etaient excusés : SABOT Nicolas, GAT Nicolas,
 Secrétaire de Séance : BASSET Anselme

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2021

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations exercice	273 247.23	317 544.44	182 222.03	161 113.10	455 469.26	478 657.54
Totaux exercice		44 297.21	21 108.93			23 188.28
Résultats Reportés		129 266.28		118 559.88		247 826.16
Résultats de clôture	273 247.23	446 810.72	182 222.03	279 672.98	455 469.26	726 483.70
Résultats de clôture après RAR		173 563.49		97 450.95		271 014.44

Considérant l’excédent de fonctionnement de 173 563.49 Euros, et l’excédent d’investissement de 97 450.95 Euros, le Conseil Municipal à l’unanimité :

DECIDE d’affecter les sommes de manière suivante :
 97 450.95 Euros au compte 001 excédent d’investissement reporté
 55 000 Euros au compte 1068 Autres réserves
 118 563.49 Euros au compte 002 Excédent fonctionnement reporté

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
 Sébastien VERNET

